



Divorce qui n'en fini pas malgré jugement rendu

Par **fab**, le **18/11/2009** à **10:34**

Bonjour,

En procédure de divorce depuis 2006 avec un jugement rendu le 24 janvier 2008, je vais de surprise en surprise.

En effet suite au rendu du jugement il avait été convenu entre les 2 parties que verserait la prestation compensatoire d'un montant de 15000€ à mon ex épouse en 30 mensualités de 500€ à compter de novembre 2008 et qu'elle signerait l'acte d'acquiescement afin que le jugement puisse devenir définitif et transcrit sur les actes d'état civil.

Après plusieurs relances auprès de mon avocat et ne voyant tjrs rien venir j'ai décidé en l'informant de stopper les versements en Avril 2009. Et oh surprise j'apprends auprès de la cours d'appel de Paris qu'une audience est prévue le 16 avril, je précise à mon avocat pas au courant c'est moi qu'il l'est informé. Il se renseigne et en effet des conclusions de désistement ont été déposées. Mon avocat me rassure et me certifie que j'aurais le certificat de non appel et que la transcription du divorce sur les actes d'état civil sera faite au plus tard fin juillet. Je prévois donc de me remarier fin Août.

Mi juillet je me rapproche de ma mairie de lieu de naissance et tjrs rien de fait. J'appelle mon avocat, j'ai son assistance un peu étonnée et pas trop au courant. Ayant les coordonnées de l'avoué qu'avait nommé mon avocat je l'appelle, il fait quelques recherches et m'apprend que l'affaire a été réenrolée. Fou de rage je réussis à avoir mon avocat qui maintenant m'annonce que l'ex épouse réclame les 12500€ restant pour lui remettre l'acte d'acquiescement.

Que me conseillez vous de faire car je suis quand même passé par 2 avocats au passage 7000€ d'honoraire et j'ai vraiment l'impression que l'on me prends pour un cxx? Je sais aussi que mon ex épouse fait tout pour bloquer afin que le divorce ne devienne pas définitif outre

le paiement de la prestation compensatoire.

Merci de me répondre car je suis vraiment désespéré.

Fabrice